

# termes et conditions

## Conditions générales

en vigueur le 5 décembre 2019

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CES CONDITIONS GÉNÉRALES (« CONDITIONS ») AVANT D'UTILISER LES SERVICES OFFERTS PAR CLEARCOMPANY, INC. (« CLEARCOMPANY »). EN EXÉCUTANT MUTUELLEMENT UN OU PLUSIEURS BON DE COMMANDE AVEC CLEARCOMPANY QUI RÉFÉRENT CES CONDITIONS, VOUS (« ABONNÉ ») ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ PAR CES CONDITIONS (ENSEMBLE AVEC TOUS LES FORMULAIRES DE COMMANDE, L'« ACCORD ») À L'EXCLUSION DE TOUTES LES AUTRES CONDITIONS. DE PLUS, TOUT FORMULAIRE DE COMMANDE EN LIGNE QUE VOUS SOUMETTEZ VIA LE PROCESSUS EN LIGNE STANDARD DE CLEARCOMPANY ET QUI EST ACCEPTÉ PAR CLEARCOMPANY SERA CONSIDÉRÉ COMME MUTUELLEMENT EXÉCUTÉ. SI LES TERMES DE CET ACCORD SONT CONSIDÉRÉS COMME UNE OFFRE, L'ACCEPTATION EST EXPRESSÉMENT LIMITÉE À CES TERMES.

## 1. ACCÈS AUX SERVICES

1.1 Pour chaque formulaire de commande, sous réserve du respect par l'abonné des termes et conditions du présent accord (y compris les limitations et restrictions énoncées sur le formulaire de commande applicable), ClearCompany accorde à l'abonné le droit d'utiliser le(s) service(s) ClearCompany spécifié(s) dans ce formulaire de commande. (collectivement, le « Service ») pendant la Durée du Bon de Commande applicable (telle que définie ci-dessous) à des fins commerciales internes de l'Abonné, uniquement dans les conditions prévues aux présentes et uniquement conformément à la documentation utilisateur officielle applicable de ClearCompany pour ce Produit (la « Documentation »).

## 2. MISE EN ŒUVRE

2.1 Après paiement de tous les frais applicables indiqués dans chaque formulaire de commande, ClearCompany s'engage à déployer des efforts commerciaux raisonnables pour fournir une assistance à la mise en œuvre du Service uniquement si et dans la mesure où cette assistance est indiquée sur ce formulaire de commande (« Assistance à la mise en œuvre »).

2.2 Si ClearCompany fournit une assistance à la mise en œuvre au-delà de toute estimation d'heures convenue, ou si ClearCompany fournit par ailleurs des services supplémentaires au-delà de ceux convenus dans un formulaire de commande, l'Abonné paiera ClearCompany à ses tarifs horaires alors en vigueur pour la consultation.

### **3. SOUTIEN ; NIVEAUX DE SERVICE**

3.1 ClearCompany fournira une assistance et une disponibilité pour le Service conformément au package d'assistance sélectionné par l'Abonné sur le formulaire de commande applicable (le cas échéant).

### **4. MISES À JOUR DES SERVICES**

4.1 De temps à autre, ClearCompany peut fournir des mises à niveau, des correctifs, des améliorations ou des correctifs pour les Services à ses abonnés, généralement sans frais supplémentaires (« Mises à jour »), et ces mises à jour feront partie des Services et seront soumises au présent Contrat ; à condition que ClearCompany n'ait aucune obligation en vertu du présent Accord ou autrement de fournir de telles mises à jour. L'Abonné comprend que ClearCompany peut cesser de prendre en charge les anciennes versions ou versions des Services à tout moment, à sa seule discrétion ; à condition que ClearCompany fasse des efforts commercialement raisonnables pour informer l'Abonné soixante (60) jours à l'avance de tout changement majeur.

### **5. RESTRICTIONS**

5.1 L'Abonné ne s'engagera pas (et ne permettra à aucun tiers de), directement ou indirectement : (i) procéder à une ingénierie inverse, décompiler, désassembler ou tenter de toute autre manière de découvrir le code source, le code objet ou la structure sous-jacente, les idées ou les algorithmes de le Service (sauf dans la mesure où les lois applicables interdisent spécifiquement une telle restriction) ; (ii) modifier, traduire ou créer des œuvres dérivées basées sur le Service ; (iii) copier, louer, distribuer, mettre en gage, céder ou autrement transférer ou grever les droits sur le Service ; (iv) utiliser le Service au profit d'un tiers ; (v) utiliser le Service à des fins de partage de temps ou de bureau de services ou autrement au profit d'un tiers (à l'exception des utilisateurs finaux de l'Abonné) ; (vi) supprimer ou modifier de toute autre manière tout avis ou étiquette de propriété du Service ou de toute partie de celui-ci, ou (vii) utiliser le Service pour créer une application ou un produit compétitif avec tout produit ou service ClearCompany ; (viii) interférer ou tenter d'interférer avec le bon fonctionnement du Service ou toute activité menée sur le Service ; ou (ix) contourner toute mesure que ClearCompany peut utiliser pour empêcher ou restreindre l'accès au Service (ou à d'autres comptes, systèmes informatiques ou réseaux connectés au Service).

5.2 L'Abonné est responsable de toutes ses activités en relation avec le Service, y compris, mais sans s'y limiter, le téléchargement des Données de l'Abonné (telles que définies ci-dessous) sur le Service. L'Abonné (i) utilisera le Service conformément à toutes les lois, traités et réglementations locaux, étatiques, nationaux et étrangers applicables en relation avec l'utilisation du Service par l'Abonné (y compris ceux liés à la confidentialité des données, telles que l'Action de protection de la vie privée en ligne des enfants (« COPPA ») et le Règlement général sur la protection des données (« RGPD »), les communications internationales, les lois sur l'exportation et la transmission de données techniques ou personnelles), et (ii) n'utilisera pas le Service d'une manière qui viole les droits intellectuels de tiers, droits de propriété, contractuels ou autres droits de propriété.

## 6. DONNÉES DE L'ABONNÉ

6.1 Aux fins du présent Contrat, « Données de l'Abonné » désigne toutes les données, informations ou autres éléments fournis, téléchargés ou soumis par l'Abonné au Service dans le cadre de l'utilisation du Service. ClearCompany considère tous les documents envoyés, reçus et stockés dans le système comme la propriété de l'abonné et fournira des copies d'archives sur demande. L'Abonné conservera tous les droits, titres et intérêts relatifs aux Données de l'Abonné, y compris tous les droits de propriété intellectuelle y afférents.

6.2 L'Abonné, et non ClearCompany, sera seul responsable de l'exactitude, de la qualité, de l'intégrité, de la légalité, de la fiabilité, de la pertinence et de la propriété intellectuelle ou du droit d'utilisation de toutes les Données de l'Abonné. ClearCompany déploiera des efforts commercialement raisonnables pour maintenir la sécurité et l'intégrité du service et des données de l'abonné. ClearCompany n'est pas responsable envers l'Abonné de l'accès non autorisé aux données de l'Abonné ou de l'utilisation non autorisée du Service, sauf si cet accès est dû à une négligence grave ou à une faute intentionnelle de ClearCompany. L'Abonné est responsable de l'utilisation du Service par toute personne à qui l'Abonné a donné accès au Service, même si l'Abonné n'a pas autorisé une telle utilisation.

6.3 L'Abonné accepte et reconnaît que les Données de l'Abonné peuvent être irrémédiablement supprimées si le compte de l'Abonné est en souffrance pendant quatre-vingt-dix (90) jours ou plus. Nonobstant toute disposition contraire, l'Abonné reconnaît et accepte que ClearCompany puisse (i) utiliser et modifier (mais pas divulguer) en interne les Données de l'Abonné dans le but de (A) fournir le Service à l'Abonné et (B) générer des Données anonymes agrégées (telles que définies ci-dessous), et (ii) utiliser et rendre disponibles librement des données anonymes agrégées à des fins commerciales de ClearCompany (y compris, sans s'y limiter, à des fins d'amélioration, de test, d'exploitation, de promotion et de commercialisation des

produits et services de ClearCompany). « Données anonymes agrégées » désigne les données soumises, collectées par ou générées par ClearCompany dans le cadre de l'utilisation du Service par l'Abonné, mais uniquement sous une forme agrégée et anonymisée qui ne peut en aucun cas être liée spécifiquement à l'Abonné.

## 7. CONSERVATION DES DONNÉES

7.1 L'Abonné a droit à un stockage et à une conservation illimités des données pendant une période de deux ans à compter de la date à laquelle ces données sont soumises dans le système. Les données datant de deux ans ou plus sont sujettes à l'archivage et à la suppression de la gestion active, avec des copies de sauvegarde fournies à l'Abonné, ou peuvent être conservées dans le système sans frais sous réserve d'un quota de capacité de 100 Go de données. Les abonnés souhaitant conserver des données actives au-delà de ces quotas doivent payer des frais de 1,00 \$/5 Go par an pour la conservation des données. Les abonnés dépassant les quotas de rétention seront informés et disposeront de 30 jours pour sélectionner une sauvegarde d'archives ou acheter une capacité supplémentaire comme détaillé ci-dessus.

7.2 L'Abonné peut demander une sauvegarde des données stockées par ClearCompany une fois par trimestre civil. ClearCompany fournira, dans les 30 jours suivant la réception d'une telle demande, à l'Abonné une copie de tous les CV reçus et stockés dans le système. Tous les rapports et sauvegardes peuvent être transmis par voie électronique à l'abonné une fois par trimestre, et à nouveau en cas de résiliation du présent accord. Les CV seront au format source ou HTML. Les sauvegardes de bases de données structurées, y compris la sortie de CV analysé au format tableau ou HR-XML, ainsi que les informations de demande, seront fournies sous réserve de frais uniques d'établissement de rapport qui seront indiqués sur demande par ClearCompany.

7.3 Si ClearCompany introduit une capacité d'archivage de données en libre-service pour l'abonné offrant des capacités substantiellement similaires, elle sera considérée comme ayant satisfait aux obligations décrites dans les présentes. En cas de résiliation, ClearCompany ne sera pas tenu de conserver les données des anciens abonnés dans un format utilisable après qu'une sauvegarde ait été fournie conformément aux conditions ci-dessus, ou après 6 mois après la date de résiliation si aucune demande de sauvegarde n'a été reçue. à ce moment. L'Abonné reconnaît que ClearCompany peut continuer à conserver des données pour des raisons opérationnelles ou techniques après la résiliation du contrat. Les dispositions de confidentialité de cette section survivront à toute résiliation et continueront jusqu'à ce que ces données soient supprimées ou autrement détruites.

## 8. PROPRIÉTÉ

8.1 À l'exception des droits expressément accordés en vertu de la présente section 7, ClearCompany conserve tous les droits, titres et intérêts dans et sur le Service (et toutes les données, logiciels, produits, travaux et autres propriétés intellectuelles créés, utilisés ou fournis par ClearCompany pour aux fins du présent accord, y compris toutes copies et œuvres dérivées de ce qui précède). Tout logiciel distribué ou autrement fourni à l'Abonné en vertu des présentes (y compris, sans limitation, tout logiciel identifié sur un formulaire de commande) sera considéré comme faisant partie du Service et soumis à tous les termes et conditions du présent Contrat. Aucun droit ou licence n'est accordé sauf dans les cas expressément et sans ambiguïté énoncés dans le présent Contrat.

8.2 Dans la mesure où l'Abonné fournit à ClearCompany des commentaires relatifs au Service (y compris, sans s'y limiter, des commentaires liés à la convivialité, aux performances, à l'interactivité, aux rapports de bogues et aux résultats de tests) (« Commentaires »), l'Abonné doit, et par la présente, accorde à ClearCompany une licence non exclusive, mondiale, perpétuelle, irrévocable, transférable, pouvant faire l'objet d'une sous-licence, libre de droits et entièrement payée pour utiliser et exploiter les commentaires à quelque fin que ce soit. Les commentaires, même s'ils sont désignés comme confidentiels par l'Abonné, ne créeront aucune obligation de confidentialité pour ClearCompany, malgré toute autre chose. Rien dans le présent Contrat ne portera atteinte au droit de ClearCompany de développer, d'acquérir, de concéder sous licence, de commercialiser, de promouvoir ou de distribuer des produits, des logiciels ou des technologies qui remplissent des fonctions identiques ou similaires, ou de concurrencer de toute autre manière tout produit, logiciel ou technologie que l'Abonné peut développer, produire, commercialiser ou distribuer. **9. SERVICES**

## **PROFESSIONNELS**

9.1 ClearCompany peut, de temps à autre, fournir des services professionnels comme convenu par les parties. Ces services professionnels peuvent être énoncés soit (i) dans un formulaire de commande et (ii) dans un énoncé de travail distinct signé mutuellement faisant référence au présent accord (chacun étant un « EDT », qui, après exécution mutuelle, sera incorporé dans et formera une partie du présent Accord), qui comprendra la portée de la mise en œuvre des services, le calendrier prévu, la structure tarifaire et les livrables (le cas échéant) à fournir dans le cadre des services professionnels.

## **10. DEMANDES DE CRÉDIT ET RAPPORTS DE CRÉDIT**

10.1 ClearCompany est autorisée à vérifier le crédit de l'abonné afin de déterminer sa solvabilité au moment de ce contrat de service ou par la suite dans le cadre de la même transaction. ClearCompany est en outre autorisée à fournir des informations

historiques à des tiers sur l'expérience de crédit de ClearCompany avec l'Abonné, y compris aux agences de recouvrement externes et aux avocats externes.

## 11. PAIEMENT DES FRAIS

11.1 L'Abonné paiera à ClearCompany les frais indiqués dans chaque formulaire de commande et chaque SOW applicable (« Frais »). ClearCompany facturera à l'Abonné tous les frais d'installation applicables plus le premier paiement annuel à compter de la Date de début de facturation du formulaire de commande (« Date de début de facturation »), sauf indication contraire. Les services de mise en œuvre seront prolongés dès réception du paiement initial requis.

11.2 ClearCompany se réserve le droit, à tout moment, d'établir des conditions de facturation spécifiques pour chaque abonné sur la base de l'évaluation par ClearCompany de la solvabilité d'un abonné, à la seule discrétion de ClearCompany, y compris, sans limitation, en exigeant un paiement anticipé pour les services. Sauf indication contraire dans un formulaire de commande, tous les frais seront facturés à l'avance et toutes les factures émises en vertu du présent accord sont payables en dollars américains dans les trente (30) jours à compter de la date de facture.

11.3 Les frais pour chaque période de renouvellement sont soumis à une augmentation annuelle ne dépassant pas le prix catalogue du formulaire de commande actuel (« prix catalogue »). Nous fournirons un avis de cette augmentation des frais au moins 90 jours avant la fin de la durée en cours, et l'augmentation entrera en vigueur au moment du renouvellement.

11.4 Pour tout Service pour lequel les frais sont facturés à terme échu, ClearCompany facturera l'Abonné une fois le Service terminé.

11.5 Les factures impayées sont soumises à des frais financiers de 1,5 % par mois ou du maximum autorisé par la loi, le montant le plus bas étant retenu, plus tous les frais de recouvrement. L'Abonné sera responsable de toutes (i) les taxes associées aux Frais autres que les taxes basées sur le revenu net de ClearCompany, et (ii) les frais de recouvrement de ClearCompany en cas de retard de paiement de l'Abonné. Tous les frais payés ne sont pas remboursables (sauf indication contraire expresse dans le formulaire de commande applicable ou dans le SOW applicable) et ne sont pas soumis à compensation.

## 12. DURÉE ; RÉSILIATION

12.1 Sous réserve d'une résiliation anticipée comme prévu ci-dessous, le présent Contrat débutera à la Date de début de l'abonnement (« Date d'entrée en vigueur »)

indiquée dans le premier Formulaire de commande. Si aucun formulaire de commande n'a été mutuellement signé par les parties dans un délai d'un (1) an à compter de la date d'entrée en vigueur, le présent accord sera automatiquement résilié.

12.2 Lors de l'exécution d'un formulaire de commande, la durée se poursuivra et durera jusqu'à l'expiration de toutes les conditions du formulaire de commande. Pour chaque formulaire de commande, sauf indication contraire dans les présentes, la « Durée du formulaire de commande » commencera à la date de début de l'abonnement indiquée sur ce formulaire de commande, et à moins qu'elle ne soit résiliée plus tôt comme indiqué dans les présentes, (a) se poursuivra pendant la durée initiale du contrat. spécifié sur ce formulaire de commande (la « Durée initiale du formulaire de commande »), et (b) après la durée initiale du formulaire de commande, sera automatiquement renouvelé pour des périodes successives supplémentaires d'une durée égale à la durée initiale du formulaire de commande (chacune, un « Renouvellement du formulaire de commande Durée »), à moins que l'une des parties n'informe l'autre partie par écrit de son intention de ne pas renouveler au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours avant l'expiration de la durée initiale du formulaire de commande ou de la durée de renouvellement du formulaire de commande alors en vigueur, selon le cas.

12.3 En cas de violation substantielle du présent Accord par l'une des parties, la partie non-contrevenante peut résilier le présent Contrat en fournissant un avis écrit à la partie contrevenante, à condition que la partie contrevenante ne remédie pas matériellement à cette violation dans les trente (30) jours. (dix (10) jours en cas de non-paiement) suivant la réception de cet avis.

12.4 Sans limiter ce qui précède, ClearCompany peut suspendre ou limiter l'accès ou l'utilisation du Service par l'Abonné si (i) le compte de l'Abonné est en souffrance depuis plus de soixante (60) jours, ou (ii) l'utilisation du Service par l'Abonné entraîne (ou est raisonnablement susceptible d'entraîner) un dommage ou une dégradation matérielle du Service qui interfère avec la capacité de ClearCompany à fournir l'accès au Service à d'autres abonnés ; à condition que dans le cas du paragraphe (ii) : (a) ClearCompany fera des efforts raisonnables de bonne foi pour travailler avec l'Abonné afin de résoudre ou d'atténuer les dommages ou la dégradation afin de résoudre le problème sans recourir à une suspension ou à une limitation ; (b) avant une telle suspension ou limitation, ClearCompany fera des efforts commercialement raisonnables pour fournir à l'Abonné un avis décrivant la nature du dommage ou de la dégradation ; et (c) ClearCompany rétablira l'utilisation ou l'accès de l'Abonné au Service, le cas échéant, si l'Abonné corrige le problème dans les trente (30) jours suivant la réception d'un tel avis.

12.5 À la résiliation du présent Contrat, tous les droits accordés aux présentes et dans chaque formulaire de commande à l'Abonné prendront fin et l'Abonné ne fera plus

d'utilisation des Services. Les dispositions suivantes resteront en vigueur après la résiliation du présent Contrat : Articles 5 à 8, 10 à 17.

### 13. CONFIDENTIALITÉ

13.1 Pendant la durée du présent Accord, chaque partie (une « Partie divulgatrice ») peut fournir à l'autre partie (une « Partie réceptrice ») des documents et informations confidentiels et/ou exclusifs (« Informations confidentielles »). Toutes les données exclusives non publiées via une offre d'emploi, une campagne publicitaire ou d'autres moyens seront considérées comme confidentielles et ne seront pas partagées ou divulguées à une partie autre que l'Abonné sans l'autorisation d'un employé ou d'un dirigeant approprié de l'Abonné. L'Abonné autorise ClearCompany à divulguer publiquement les informations contenues dans les offres d'emploi et autres communications à des tiers en son nom via l'utilisation de fonctionnalités explicites dans le système de diffusion de ces informations. L'Abonné reconnaît que ClearCompany ne sera pas tenu responsable de toute utilisation de données par des tiers lorsque ces données ont été soit (a) fournies au tiers avec l'autorisation de l'Abonné ; ou (b) publié sur un forum public tel que sur le site Web de carrière de l'abonné. Dans ces cas, la responsabilité de ClearCompany se limitera à fournir une assistance technique et une liaison raisonnables. Pour éviter tout doute, le service et les termes du présent accord sont des informations confidentielles de ClearCompany. La partie réceptrice maintiendra la confidentialité des informations confidentielles et ne divulguera pas ces informations à un tiers sans le consentement écrit préalable de la partie divulgatrice. La partie destinataire n'utilisera les informations confidentielles qu'en interne aux fins envisagées ci-dessous.

13.2 Les obligations énoncées dans le présent article 13 ne s'appliquent pas aux informations qui : (i) sont généralement mises à la disposition du public sans violation du présent accord, (ii) sont développées par la partie réceptrice indépendamment des informations confidentielles de la partie divulgatrice, (iii) ) est divulgué à la partie réceptrice par un tiers sans restriction, ou (iv) était en possession légale de la partie réceptrice avant la divulgation à la partie réceptrice et n'a pas été obtenu par la partie réceptrice directement ou indirectement auprès de la partie divulgatrice. La partie destinataire peut divulguer des informations confidentielles comme l'exige la loi ou une ordonnance d'un tribunal ; à condition que la partie réceptrice en informe rapidement la partie divulgatrice et fasse de son mieux pour limiter la divulgation.

13.3 À tout moment, à la demande de la Partie divulgatrice, la Partie réceptrice restituera à la Partie divulgatrice toutes les informations confidentielles de la Partie divulgatrice en sa possession, y compris, sans limitation, toutes les copies et extraits de celles-ci. Nonobstant ce qui précède, (a) la partie destinataire peut divulguer des informations confidentielles à tout tiers dans la mesure limitée nécessaire pour exercer



ses droits ou remplir ses obligations en vertu du présent accord ; à condition que tous ces tiers soient liés par écrit par des obligations de confidentialité et de non-utilisation au moins aussi protectrices des informations confidentielles de la partie divulgateur que le présent accord et (b) tous les commentaires doivent être uniquement des « informations confidentielles » de ClearCompany.

#### **14. AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ**

14.1 LE SERVICE EST FOURNI « TEL QUEL » ET « TEL QUE DISPONIBLE » ET CLEARCOMPANY DÉCLINE TOUTE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS LIMITATION, LES GARANTIES IMPLICITES DE TITRE, DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE NON-VIOLATION ET DE TOUT GARANTIES IMPLICITES PAR TOUT COURS D'EXÉCUTION, UTILISATION DU COMMERCE OU COURS DE COMMERCE, QUI SONT EXPRESSÉMENT DÉCLINÉES. CLEARCOMPANY N'OFFRE AUCUNE GARANTIE QUANT AUX RÉSULTATS POUVANT ÊTRE OBTENUS DE L'UTILISATION DU SERVICE.

#### **15. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

15.1 NONOBTANT TOUT CONTRAIRE, À L'EXCEPTION DES BLESSURES CORPORELLES D'UNE PERSONNE OU DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ABONNÉ DE PAYER LES FRAIS EN VERTU D'UN BON DE COMMANDE OU D'UN SOW, AUCUNE PARTIE NE SERA RESPONSABLE DE TOUT SUJET DE CET ACCORD, EN VERTU DE TOUTE THÉORIE LÉGALE OU ÉQUITABLE, POUR TOUT : (A) ERREUR OU INTERRUPTION D'UTILISATION, PERTE OU INEXACTITUDE OU CORRUPTION DE DONNÉES, COÛT D'ACHAT DE BIENS, DE SERVICES OU DE TECHNOLOGIE DE SUBSTITUTION, OU PERTE D'ACTIVITÉ ; (B) DOMMAGES INDIRECTS, EXEMPLAIRES, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX OU CONSÉCUTIFS, MÊME SI CETTE PARTIE A ÉTÉ AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ D'UNE TELLE PERTE OU DOMMAGES ; (C) QUESTIONS AU-DELÀ DU CONTRÔLE RAISONNABLE DE CETTE PARTIE ; OU (D) LES MONTANTS AU GLOBAL QUI DÉPASSENT LES FRAIS PAYÉS OU À PAYER PAR L'ABONNÉ À CLEARCOMPANY PENDANT LA PÉRIODE DE DOUZE (12) MOIS AVANT LA DATE DE LA CAUSE DE L'ACTION SURVENUE.

#### **16. INDEMNITÉ**

16.1 Chaque partie (« Indemniseur ») doit défendre, indemniser et dégager de toute responsabilité l'autre partie, ses sociétés affiliées et chacun de ses employés, sous-traitants, administrateurs, fournisseurs et représentants (collectivement, le « indemnisé ») de toutes les responsabilités, réclamations et dépenses payées ou payables à un tiers non affilié (y compris les honoraires d'avocat raisonnables) (« Pertes »), qui découlent de ou sont liées à toute réclamation selon laquelle (i) les données de l'abonné ou l'utilisation du service par l'abonné (dans le cas de l'Abonné en tant

qu'Indemnisateur), ou (ii) le Service (dans le cas de ClearCompany en tant qu'Indemnisateur), enfreint, viole ou détourne toute propriété intellectuelle ou droit de propriété d'un tiers.

16.2 Les obligations d'indemnisation de chaque indemnisateur en vertu des présentes seront conditionnées à ce que l'indemnisé fournisse à l'indemnisateur : (i) un avis écrit rapide de toute réclamation (à condition que le défaut de fournir un tel avis ne libère l'indemnisateur de ses obligations d'indemnisation que s'il subit un préjudice important. par un tel échec); (ii) la possibilité d'assumer le contrôle exclusif de la défense et du règlement de toute réclamation (à condition que l'indemnisé puisse participer à cette défense et à ce règlement à ses propres frais) ; et (iii) des informations et une assistance raisonnables en rapport avec cette défense et ce règlement (aux frais de l'indemnisateur).

16.3 Les obligations ci-dessus de ClearCompany ne s'appliquent pas au Service ou à toute information, technologie, matériel ou donnée (ou toute partie ou composant de ce qui précède) dans la mesure (i) non créé ou fourni par ClearCompany (y compris, sans s'y limiter, tout Données de l'Abonné), (ii) réalisées en tout ou en partie conformément aux spécifications de l'Abonné, (iii) modifiées après livraison par ClearCompany, (iv) combinées avec d'autres produits, processus ou matériaux non fournis par ClearCompany (lorsque les Pertes alléguées proviennent de ou se rapportent à une telle combinaison), (v) lorsque l'Abonné continue l'activité présumée contrefaisante après en avoir été informé ou après avoir été informé des modifications qui auraient évité la violation alléguée, ou (vi) l'utilisation du Service par l'Abonné n'est pas strictement conforme aux présentes.

## **17. NON-SOLLICITATION**

17.1 Jusqu'à un (1) an après la résiliation du présent Contrat, l'Abonné n'encouragera ni ne sollicitera aucun employé ou consultant de ClearCompany à quitter ClearCompany pour quelque raison que ce soit.

## **18. DIVERS**

18.1 Les parties se conformeront aux modalités et conditions supplémentaires (le cas échéant) énoncées dans chaque formulaire de commande ou dans tout SOW applicable. Si une disposition du présent Accord s'avère inapplicable ou invalide, cette disposition sera limitée ou supprimée dans la mesure minimale nécessaire afin que le présent Accord reste par ailleurs pleinement en vigueur et exécutoire. Le présent Contrat n'est ni cessible ni transférable par une partie, sauf avec le consentement écrit préalable de l'autre partie ; à condition qu'une partie puisse transférer et céder ses droits et obligations en vertu du présent Accord sans consentement à un successeur

pour la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs ou de ses activités auxquels le présent Accord se rapporte. Le présent accord (ainsi que tous les bons de commande et tous les SOW) constitue la déclaration complète et exclusive de la compréhension mutuelle des parties et remplace et annule tous les accords écrits et oraux, communications et autres accords antérieurs relatifs à l'objet du présent accord. Aucune agence, partenariat, coentreprise ou emploi n'est créé à la suite du présent accord. Tous les avis en vertu du présent Contrat doivent être faits par écrit et seront réputés avoir été dûment donnés dès leur réception, s'ils sont livrés personnellement ou envoyés par courrier certifié ou recommandé, avec accusé de réception demandé ; lorsque la réception est confirmée électroniquement, si elle est transmise par télécopie ou par courrier électronique ; ou le lendemain de son envoi, s'il est envoyé pour livraison le lendemain par un service de livraison de nuit reconnu. Les avis doivent être envoyés aux contacts de chaque partie indiqués dans les blocs de signature ci-dessous ou sur un formulaire de commande applicable. Chacune des parties peut mettre à jour son adresse indiquée ci-dessus en donnant un préavis conformément à la présente section. Le présent Accord sera régi par les lois du Commonwealth du Massachusetts et cette juridiction et lieu exclusifs pour tout litige seront les tribunaux fédéraux ou d'État situés à Boston, dans le comté de Suffolk, dans le Massachusetts. L'abonné s'engage à payer tous les frais de recouvrement, y compris, sans s'y limiter, les honoraires raisonnables d'avocat, dans le cas où ClearCompany renvoie le compte de l'abonné pour recouvrement.

18.2 L'Abonné s'engage à participer aux annonces de presse, aux études de cas, aux salons professionnels ou à d'autres formes raisonnablement demandées par ClearCompany. ClearCompany peut utiliser le nom et le logo de l'Abonné pour identifier l'Abonné en tant qu'abonné ClearCompany sur son site Web et dans d'autres supports marketing. L'Abonné accepte que ClearCompany puisse créer une étude de cas et/ou publier un communiqué de presse dans les 90 jours suivant la signature du présent Accord concernant l'utilisation du Service par l'Abonné. Ces documents constitueront des déclarations de faits sur la relation entre l'Abonné et ClearCompany et constitueront également une approbation. ClearCompany ne distribuera pas publiquement les versions finales de ces documents sans le consentement écrit préalable de l'Abonné. L'Abonné consent en outre à l'utilisation de son nom dans les supports marketing et commerciaux de ClearCompany, y compris sur son site Web.